

Compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2019

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, Marie Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN,
Mrs Philippe LE FUR, Patrick SOUNY, Alan LE GURUN, Patrick LE FUR,
Gwendal LE ROUX

Absents : Mme Angèle LE FUR a donné pouvoir à Mr Patrick SOUNY

Secrétaire de séance : Madame Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2018

Approbation à l'unanimité

2- Convention Compagnie des Ports

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention entre la commune de Houat et la Compagnie des ports du Morbihan afin de préciser les règles de répartition des résultats 2018 entre les 2 entités.

La convention proposée précise la répartition suivante :

- Le résultat 2018 à prendre en compte par la régie site portuaire sera le résultat de la section fonctionnement. De ce résultat seront exclus :
 - o Les amortissements
 - o Les achats et ventes de carburant, la commune assurant la gestion de ce service (convention du 28 novembre 2018)
- Le résultat 2018 à prendre en compte par la Compagnie des Ports sera le résultat de la section fonctionnement (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018) concernant l'activité du port St Gildas

Les résultats respectifs seront cumulés et répartis à 50-50 entre la Régie site portuaire et la Compagnies des Ports. Ce solde qui sera validé après approbation des comptes sera enregistré et versé sur l'exercice 2019 par l'une des parties à l'autre afin d'atteindre l'équilibre.

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

3- Attribution des marchés (mission SPS, Contrôle technique et diagnostic amiante) pour les gîtes

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des consultations qui ont été faites dans le cadre de la création de gîtes communaux :

- Pour la mission SPS (Sécurité-Protection-Santé)
- Pour la mission de contrôle technique
- Pour la mission diagnostic technique amiante

Après analyse des offres en commission le 16 janvier, Madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Mission SPS : SOCOTEC
- Mission contrôle technique : SOCOTEC
- Mission diagnostic technique amiante : ALLO DIAGNOST

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents concernant ces missions

4- Soutien à l'Association des Maires de France

Madame le Maire fait part d'une proposition de délibération de l'Association des Maires de France en vue de la négociation que l'association engagera avec l'état.

Le document proposé constituant une feuille de route de l'année à venir et le mandat de négociation que l'AMF veut ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ont décidé de ne pas délibérer sur la proposition de l'AMF

5- Projet de graphe sur la place du puits

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réponse de l'Architecte des bâtiments de France concernant le projet de graphe sur le mur de la salle communale qui avait été présenté lors d'une commission par Monsieur et Madame LE GURUN.

L'architecte des bâtiments de France ayant émis un avis favorable, le conseil municipal a validé le projet à l'unanimité.

7- Questions diverses

Madame le Maire demande aux Conseillers présents s'ils sont pour l'organisation d'un grand débat. Elle précise qu'un cahier d'expression citoyenne est mis à la disposition des citoyens au sein de la mairie et que le contenu sera transmis au gouvernement.

Les membres du Conseil décident d'organiser un grand débat, une date sera fixée en fonction de la disponibilité de Madame le Maire.

Séance levée à 18 H 35